

Comment ? Tu veux écrire un livre sur nous ?

Recension de l'ouvrage

En vraag niet waarom. Sekswerk in België

Lotte Damhuis

« Une des premières prostituées à qui Hans Vandecandelaere exposa son idée [de livre] le regarda d'un air étonné! » Un étonnement symptomatique de la place ténue généralement donnée, dans l'espace public et médiatique, à la parole des personnes qui exercent la prostitution. En partant systématiquement de leurs expériences et en les faisant dialoguer avec les regards et analyses d'acteurs diversifiés (police, magistrat, politiciens, travailleur-se-s sociaux-les, etc.), l'ouvrage se donne pour objectif d'embrasser tous les secteurs et formes de prostitution en Belgique. Une telle entreprise sur l'ensemble du territoire belge n'avait, à notre connaissance, jamais été tentée auparavant.

Le propos central de l'auteur : la prostitution résiste aux simplifications et une gestion publique/politique qui n'en prend pas acte demeurera forcément inadéquate. La démonstration se fait dans la dentelle et propose donc un feuilleté salutaire dans les débats aujourd'hui plutôt enclins à simplifier le phénomène prostitutionnel. L'ouvrage est rédigé

de façon à emmener le lecteur dans le cheminement de sa pensée et le rend de la sorte particulièrement accessible.

La démarche de l'auteur

Parcourir la Belgique à la recherche des prostitutions

L'historien et écrivain bruxellois Hans Vandecandelaere a exploré pendant trois ans (2016-2018) tous les lieux physiques et virtuels possibles (et connus) de prostitution en Belgique. Il a fait des rencontres avec des acteurs diversifiés : des hommes, femmes et transgenres/sexuels qui se prostituent, des exploitants ou propriétaires de vitrines ou de maison(s) de prostitution, des chefs d'entreprise de webcam sex, des responsables politiques locaux, des inspecteurs de police, des chercheur-se-s et professeur-e-s, des associations d'aide aux personnes prostituées et des associations d'aide aux victimes de traite des êtres humains, des magistrats et juristes, des comités de riverains. Seuls les clients n'ont pas été inclus dans ses entretiens. Le fruit des nombreux échanges et discussions qu'il a menés trouve son expression dans un ouvrage intitulé *En vraag niet waarom. Sekswerk in België*,

1|Vandecandelaere H. (2019), *En vraag niet waarom. Sekswerk in België*, Berchem, EPO. Quatrième de couverture.

« une tentative de dépeindre le tableau de pratiquement tous les secteurs belges du travail du sexe » (p. 13).

« Si on pose un regard large sur le travail du sexe, on tombe dans un puits sans fond. Je me suis donc laissé tomber. Le sujet ne se prête pas aux conclusions hâtives. On se doit de tomber et de continuer à tomber et ramasser sur son chemin des petits bouts de compréhension. Et, à la fin du trajet, oser admettre qu'on demeure avec davantage de questions que de réponses² » (p. 14-15).

Il s'agit, pour Vandecandelaere, de raconter à quel point le monde du travail du sexe est complexe et varié.

Cette affirmation n'est certes pas étonnante. La plupart des recherches sérieuses sur le sujet le démontrent (André, 2020 ; Maes, 2018 ; Matthieu, 2015) et en décortiquent les particularités. Alors que les opinions à propos de la prostitution sont légion, ses réalités sont généralement peu connues. De plus, la prostitution concentre un ensemble de problématiques rarement mises en perspective conjointement. Dé-simplifier et épaissir le sujet est une condition nécessaire non seulement pour comprendre les situations de celles et ceux qui pratiquent la prostitution, mais également pour poser les balises d'un débat politique démocratique aujourd'hui compliqué.

D'entrée de jeu, l'auteur situe son positionnement personnel : « Je ne suis pas tout à fait neutre. Impossible pour moi d'entamer des discussions avec des travailleur·se·s du sexe sans considérer leur activité comme une forme de travail. Il y a des écrivains qui nomment les clients « des auteurs » et les prosti-

tué·e·s des « survivant·e·s ». [Si j'avais pris cet angle d'approche], je ne pourrais ni écrire à leur propos ni construire avec eux/elles une relation de confiance. Mais pour le reste, je vous donne à lire un contenu vivant, qui se veut révélateur et le plus factuel possible, dans lequel j'interviens peu³ » (p. 14).

La première partie du livre, qui en constitue le cœur, raconte dès lors les différentes formes et contextes dans lesquels la prostitution se pratique. La parole des principaux concernés est ici centrale, « celles et eux qui ne disposent pas d'une batterie de porte-paroles pour faire entendre leurs voix » (p. 13). Il a voulu comprendre le sens que les personnes donnent à leur activité (de travail), la façon dont les hommes, femmes et trans* l'exercent concrètement, les cadres qu'ils et elles (se) mettent, les arrangements qu'ils/elles font, la vie quotidienne qu'ils/elles mènent. Ces récits sont mis en dialogue avec les structures et contextes dans lesquels la prostitution s'exerce, ainsi qu'avec les (non-)réglementations administratives locales qui la cadrent. La prostitution ne se pratique, en effet, pas dans un « vide », dit-il dans une émission radio⁴, il y a une « entreprise » derrière (une agence d'escort, par exemple) ou un exploitant. Qui sont ces acteurs ? Sont-ils tous des proxénètes (tels que le laisse supposer l'article 380 du Code pénal à propos de toute personne qui faciliterait la prostitution et/ou toucherait des revenus de la prostitution d'autrui) ? Cette première partie se clôture par l'examen de ce qui, au-delà de la diversité des prostitutions, lie les travailleur·se·s du sexe et des tensions communes qu'ils et elles rencontrent.

2| Le livre n'a pas encore été traduit en français. Toutes les citations reprises dans cette recension sont traduites par l'auteur. Les citations sont, par défaut, les propos de Hans Vandecandelaere. Si elles reprennent les verbatims d'une personne qu'il a rencontrée, la source est mentionnée en note de bas de page.

3| Notons toutefois qu'il utilise également le terme « prostitué·e·s » dans le texte.

4| Vandecandelaere H., « Ik heb sekswerk leren begrijpen als pragmatisch werk », Radio 1, <https://cutt.ly/ugs-GR3X>.

La deuxième partie de l'ouvrage, qui concerne les quarante dernières pages, s'attarde sur la dimension politique du phénomène prostitutionnel en décrivant comment celui-ci est pensé et débattu à l'échelle publique, notamment par certains groupes de pression ou militants. Elle remet en perspective les différentes manières de considérer les personnes qui se prostituent dans les débats et les façons de problématiser la prostitution. Il invite ainsi à dépasser l'historique polarisation victime/« happy hooker » pour ouvrir la perspective de la décriminalisation de la prostitution et avancer sur le chemin des droits sociaux.

Entrer dans « le monde » de la prostitution, c'est en réalité toucher à des enjeux aussi diversifiés que la sécurité, les réglementations juridiques et administratives, la politique et l'aide sociale, les conditions de travail, les idéologies et horizons normatifs en matière de genre et de sexualité, les stigmatisations, la politique migratoire et ses impacts administratifs, les exploitants de lieux (physiques et virtuels) où se pratique la prostitution, les loyers et taxes communales, l'implication d'un quartier, les plans de mobilité et de (ré-)aménagements de l'espace public, la promotion immobilière, les fêtes de quartier, l'attraction touristique...

L'auteur déploie ces différentes épaisseurs dans des situations de prostitution contrastées. Nous proposons ici, sur la base de ce déploiement, de tirer quelques fils thématiques transversaux. Ce sont autant de portes d'entrée qui sont nécessaires (et non suffisantes chacune à elle seule) à une appréhension sérieuse et fine du phénomène prostitutionnel.

« Je ne viens pas pour un service sexuel ; je viens pour alimenter un livre »

Le matériau empirique compilé par Hans Vandecandelaere comporte près

de cent-vingt entretiens semi-directifs (dont quarante-cinq avec des travailleur-se-s du sexe), des entretiens informels ainsi qu'un travail d'observation des lieux et plateformes virtuelles du travail du sexe. Outre cette solide base empirique, il décrit également son travail d'enquêteur *de terrain* parti à la rencontre de personnes sans passer par un éventuel intermédiaire (associatif par exemple), souvent facilitateur de contacts dans des configurations de recherche classiques. Il explique notamment comment il a composé dans ses demandes d'entretiens avec son statut d'homme, et donc de client potentiel, et combien ses débuts ont été maladroits. Il évoque également la place de la rémunération pour le temps passé à interviewer les personnes. Car c'est aussi du temps *pris* sur leur travail⁵. À la mesure de la construction d'une relation de confiance, l'équation entre le temps et l'argent peut parfois changer et, avec elle, la signification donnée au temps passé à parler avec l'auteur. « Offrir une compensation financière n'est certainement pas inhabituel dans la recherche sur la prostitution. Le risque se situe dans la possibilité, pour la personne, de le considérer comme de l'argent facile et qu'il ne suffit que de lâcher quelques propos sans importance. Pouvoir les isoler de ceux qui témoignent d'un vécu authentique est une question de *fee-ling*, mais se réalise aussi en tissant des liens entre leurs propos et la littérature existante ainsi qu'avec les entretiens réalisés avec les autres acteurs, tels que les travailleur-se-s sociosanitaires ou les propriétaires. La bonne chose c'est qu'au bout de quelques mois, certaines femmes des vitrines regardent moins au

5 | Ce qui n'est en soi pas spécifique au travail d'enquête dans le milieu prostitutionnel, mais à tout le moins spécifique aux types d'activités dont la rémunération est dépendante d'un nombre/taux de prestations et non calculée sur la base d'un temps en présentiel sur un lieu de travail.

temps. Elles me donnent l'impression de prendre une pause avec moi. Parfois on quitte le lieu de travail pour un café ou je passe à l'improvisiste pour une papote informelle. J'apprends qu'il existe quelques éléments clés importants : l'humour, la patience, la construction de la confiance, des questions ouvertes, le non-jugement et l'insertion d'éléments de réciprocité » (p. 26).

Observer les prostitutions dans leurs écologies (locales)

Les lieux, les formats et les conditions d'exercice de la prostitution varient selon différents éléments. On peut tout d'abord distinguer la prostitution visible dans l'espace public de celle qui se pratique derrière les murs ou derrière un écran. Le statut selon lequel l'activité est exercée peut être celui de l'indépendant·e, de l'employé·e (sous une appellation par exemple de serveur·euse, de masseur·euse...) ou être absent, l'activité n'étant alors pas déclarée. Ceci est généralement le cas pour les formes les plus précaires d'exercice de la prostitution, comme celle qui se pratique en rue, mais le travail au noir se combine généralement aussi aux contrats d'employé·e (ou de « faux » indépendant) pour lesquels seule une partie des heures de travail est déclarée.

Ces différents statuts sont partiellement liés aux « secteurs » de prostitution et, au sein de certains d'entre eux, aux cadres et réglementations locaux dans lesquels ils sont implantés. L'accès différencié à ces statuts et, potentiellement, à de meilleures conditions d'exercice de la prostitution dépend notamment de la situation administrative de la personne. À Anvers, la réorganisation urbaine de la prostitution en vitrine a fait l'objet, autour des années 2000, d'un travail approfondi de collaboration entre différents acteurs concernés. La création de la Villa Tinto en est le résultat. Les

personnes qui y travaillent sont censées⁶ avoir un statut d'indépendante et ne sont liées aux propriétaires des vitrines que par un contrat de location. La citoyenneté européenne est une condition pour pouvoir exercer dans cette zone de tolérance, avec pour conséquences que « les illégaux·ales sont vouées à faire appel à des intermédiaires pour pouvoir exercer dans l'industrie du sexe. Par ces relations de dépendance, leur statut administratif les rend donc plus à risque d'exploitation⁷ » (p. 40). Malgré le caractère exemplaire généralement donné à la politique prostitutionnelle anversoise, le filtre que son cadre réglementaire met en œuvre pose la question de l'exclusion sociale de tou-te-s celles et ceux qui ne répondent pas à ses critères.

De façon générale, les conditions d'exercice de la prostitution, particulièrement en vitrine ou en rue, sont inextricablement liées à la façon dont les politiques locales/communales se saisissent (ou non) de la question. En cela, les situations locales spécifiques dépeintes par Hans Vandecandelaere illustrent bien ce que Renaud Maes exprimait dans une interview de 2019. « L'intérêt pour la condition des personnes prostituées est toujours le cache-sexe d'une politique qui n'a rien à voir. La première source d'intérêt de la part d'une grande majorité de politiques, notamment sur le plan local, c'est de minimiser les nuisances de voisinage et d'augmenter la valeur immobilière ou touristique d'un quartier. C'est une politique de gestion de territoire » (Mormont, 2019, p. 17).

6| Le contrôle du statut d'indépendante n'incombe ni au propriétaire ni à la police locale (chargée du respect de l'ordre public), mais bien à l'inspection du travail qui, dans les faits, applique une politique de tolérance relative en ne procédant que peu régulièrement à de tels contrôles.

7| Propos de Marie-Louise Janssen, professeure de sociologie et anthropologie à l'université d'Amsterdam.

L'organisation spatiale des lieux visibles de prostitution (vitrines et rue) dans une commune ou un quartier se comprend d'ailleurs à l'aune de l'observation de son évolution au cours du temps. Hans Vandecandelaere décrit ainsi finement comment à Liège la rue Varin et ses quelques vitrines demeurent les restes « tolérés » après rénovation complète du quartier des Guillemins autour de son mégaprojet de gare. Il montre aussi comment le jeu de l'offre et de la demande de services sexuels tarifés s'est vu transformé dans certains quartiers industriels aujourd'hui vidés de leur activité, tel que dans l'emblématique rue Marnix à Seraing. La prostitution de rue, qui est une des formes très anciennes de prostitution, est quant à elle de moins en moins tolérée dans beaucoup de villes⁸. À Charleroi, les travailleurs et travailleuses ont déserté depuis 2011 l'historique quartier du « Triangle », à la suite de la mise en œuvre du projet « Rive Gauche » prévoyant la construction d'un centre commercial, d'appartements et d'un hôtel. La prostitution de rue a fait l'objet d'un nouveau règlement de police et une nouvelle zone de tolérance a temporairement été indiquée⁹ pour finalement aboutir à une interdiction totale de la prostitution de rue à Charleroi. Elle n'a évidemment pas disparu, elle s'est ajustée en s'étalant sur le territoire et en s'exerçant dans des conditions (encore plus) délétères entretenues par son illégalité. D'autres quartiers de prostitution de rue sont aussi passés en revue par l'auteur. Que ce soit à Anvers, dans le quartier Yser à Bruxelles ou encore à Liège, les hommes, femmes et trans* qui cherchent le client en rue sont voués à jouer au chat et à la souris avec la police locale exécutant des politiques motivées par la volonté de « nettoyer » l'espace

public. Le travail des associations d'aide aux personnes prostituées ainsi que celui des brigades des mœurs s'en trouvent d'ailleurs compliqué, voire empêché.

De ce tableau des différents lieux de prostitution (visible) ressortent plusieurs trames :

- 1) Tout d'abord, on observe généralement une relative amélioration du bâti et des conditions de travail lorsque les autorités locales instaurent une forme de réglementation de certains espaces prostitutionnels (et ce, indépendamment des motivations qui en sont à l'initiative) ;
- 2) Ces réglementations participent toutefois à la création de lignes de partage entre les personnes qui répondent aux critères les autorisant à exercer dans les lignes prévues par ces cadres « légaux » et celles qui ne peuvent y répondre ou celles qui préfèrent ne pas entrer dans des circuits administratifs « reconnus », étant donné la stigmatisation toujours présente de l'activité prostitutionnelle. Il faut donc être attentif aux écueils d'une réglementation, en observant les conséquences pour celles et ceux à qui elle ne peut s'adresser. Car comme le dit Renaud Maes à propos de la mise en place de systèmes abolitionnistes ou réglementaristes dans différents pays, « les améliorations que certains en retirent se font au détriment des autres » (Mormont, 2019, p. 17).
- 3) Les écologies locales — leurs réglementations et les acteurs qui les composent — sont toujours confrontées aux limites imposées par la criminalisation des activités qui entourent la prostitution. L'évolution qu'a connue la rue d'Aerschot à Schaerbeek en est un bon exemple. En 2011, les vitrines ont migré du statut de « bars/débit de boissons »

8 | Il s'agit là d'ailleurs d'une tendance européenne.

9 | Celle-ci se trouve rue des Rivages, « un endroit sordide sous le pont du ring et derrière l'énorme bâtiment des transports publics wallons » (p. 134).

vers la possibilité de les nommer « salons de prostitution ». Les tenanciers ne sont donc officiellement plus des patrons de bar, mais des propriétaires qui louent des chambres. Toutefois, tous ne se déclarent pas de la sorte, notamment — c'est une hypothèse que pose l'auteur — parce qu'il est difficile d'obtenir une assurance pour les maisons de prostitution. Une autre hypothèse réside dans l'interdiction de réaliser un profit anormal avec une location (cfr art. 380). Un exploitant propriétaire qui loue des chambres et parvient à demander 250 euros par shift de douze heures¹⁰ à quatre personnes peut gagner 24 000 euros sur un mois. En tant qu'exploitant dans le secteur horeca, une gamme plus large de couts fiscalement déductibles peut être déclarée. La criminalisation de la prostitution combinée à sa non-protection dans le droit social génère dès lors une insécurité juridique pour la personne qui exerce mais également pour les acteurs qui l'organisent. Si des exploitants honnêtes et soucieux d'offrir de bonnes conditions de travail existent, cette insécurité apporte aussi de l'eau au moulin des exploitants peu scrupuleux qui utilisent l'argument de la prise de risques sur le plan pénal pour justifier la perception de montants démesurés.

L'auteur souligne toutefois comment la prostitution s'est déployée massivement « ailleurs » et sous d'autres formes avec l'arrivée d'internet¹¹. Une tendance qui se renforce de façon exponentielle depuis les années 2000. À tel point que l'auteur, qui consacre pourtant plus de la

moitié de son ouvrage à la prostitution visible, s'ose à la projection d'un déclin toujours plus prononcé de cette forme de prostitution. Une tendance qu'il lie à un autre constat : celui de politiques locales toujours plus frileuses de lui donner une (vraie) place dans l'équation d'une gestion politique de la ville.

Déconstructions salutaires pour un débat politique

Exploitation et mobilité des personnes qui se prostituent

Dans son livre, l'auteur aborde le degré d'exposition à des risques (de violence, d'atteinte à la santé, ou psychologique) ou, au contraire, le degré de protection rencontré en fonction des formats et conditions d'exercice de la prostitution¹². Il apporte ici des nuances à l'association « exploitation-violence-dépendance ». Deux situations types existent quant à la gestion des lieux de prostitution (qu'ils soient en vitrine ou dans des espaces privés gérés par un exploitant) :

La personne peut, d'une part, être liée à l'exploitant uniquement par un contrat de location. Dans ce cas, la personne prostituée empoche la totalité de ses gains. C'est notamment le cas à Anvers.

Dans le deuxième cas de figure, celui d'un « accord fiftyfifty », l'exploitant et la personne qui se prostitue sont tous deux dépendants de l'argent du client. Ce format est surtout présent dans les salons de massage, les bars à champagne, les agences d'escort, les entreprises de webcam ou dans le privé (dans les cas où il y a un-e gérant-e de l'espace de travail). La personne prostituée donne alors la moitié de ses gains à l'exploitant, qui fournit en retour un lieu d'exercice et différents services qui peuvent fortement varier. Quand un contrat d'employé lie les deux protagonistes, les coti-

10| Vandecandelaere affirme que c'est le montant moyen dont les travailleuses de la rue doivent s'acquitter.

11| On retrouve parmi ces formes notamment le webcam sex, qui permet de proposer une panoplie de services sexuels à distance (en live ou en différé, avec un seul ou plusieurs clients simultanément). Internet a aussi participé à la diversification des services sexuels proposés (en privé) en rendant visible — et donc plus concurrentielle — l'offre prostitutionnelle existante.

12| Sans lier l'exploitation ici à la problématique de la traite des êtres humains.

sations sociales liées au contrat sont soit financées par l'exploitant, soit déduite de la part de la personne prostituée.

L'auteur souligne que la notion même d'exploitation est floue car la limite entre l'exploitation « abus » (*uitbuiting*) et l'exploitation « gestion » (*uitbating*) n'est pas clairement définie. Cette distinction entre l'exploitation-abus et l'exploitation-gestion peut en outre dépendre partiellement des réglementations locales. Par exemple, « les loyers de 250 euros [par shift de 12 heures] que la personne prostituée paie dans la rue d'Aerschot seraient passibles de poursuites à Anvers. Pas à Schaerbeek » (p. 212). Mais cela dépend également des pratiques des exploitants, qui peuvent par exemple limiter la liberté de choix du client du/de la travailleur-se ou des actes sexuels consentis, inciter à la consommation d'alcool (dans les bars à champagne), demander des paiements complémentaires, etc. Les données d'enquête à ce sujet manquent. Mais Vandecandelaere fait l'hypothèse que ces situations d'abus sont relativement courantes, dans la mesure où, la prostitution étant fortement stigmatisée, peu de plaintes sont introduites. À cette stigmatisation, on peut par ailleurs ajouter l'insécurité juridique subie en raison de l'invalidation toujours possible des contrats dans le cas d'un dépôt de plainte auprès du tribunal du travail.

Par ailleurs, la proportion de migrant-e-s est élevée parmi les personnes qui se prostituent. En effet, l'élargissement de l'Union européenne a profondément modifié et diversifié le profil sociodémographique des travailleurs et travailleuses du sexe. Cet élargissement a notamment amené de nouvelles formes de différenciation/ségrégation, entre les travailleur-se-s et entre les secteurs de prostitution. La politique migratoire a accentué les inégalités entre les personnes qui exercent la prostitution, avec

la possession de papiers comme facteur déterminant de l'accès à certains secteurs et lieux de prostitution. Ces éléments peuvent être mis en perspective avec la grande mobilité géographique et professionnelle d'une partie des travailleur-se-s du sexe. Vandecandelaere raconte (p. 85-86) l'histoire significative de la Roumaine Anna, rencontrée dans un salon de massage en Flandre orientale qui, à vingt-cinq ans, a déjà huit années d'activité prostitutionnelle derrière elle, exercée à son propre compte dans des hôtels à Bucarest, des vitrines d'Aix-la-Chapelle, en rue à Bologne et à Milan ou encore le long des autoroutes dans la région des Pouilles. Ses périodes de travail alternent avec de longues vacances et visites familiales dans son pays d'origine. L'auteur explique que cette mobilité est possible parce que le lien au lieu de travail est assez faible : il n'y a pas besoin de diplôme et les conflits de travail se règlent par des départs. Le travail du sexe est par ailleurs surtout une économie de cash non reliée à des contrats de travail. Ces réalités contrastent avec la théorie de l'exploitation souvent mobilisée par la police pour expliquer ces formes de mobilité. S'il précise que pour toutes les filles qu'il a rencontrées, il y a l'envie d'augmenter les rentrées financières et/ou de trouver de meilleurs environnements de travail, Vandecandelaere souligne l'existence d'autres raisons à cette mobilité : désir de variété, la recherche de meilleurs endroits de travail ou la nécessité de pauses/congés.

Dépasser l'argument du (non-)choix

Vandecandelaere souligne qu'« il est faux de penser qu'il n'y a que deux options : la pute heureuse, d'un côté, et la victime contrainte, de l'autre. Entre ces noirs et blancs existent beaucoup de niveaux de gris. Les travailleur-se-s du sexe peuvent volontairement entretenir des relations qui les soutiennent sur les plans pratique et émotionnel, mais dans lesquelles

interviennent aussi des éléments d'exploitation. Là encore, ils et elles ont des ressources pour s'en dégager lorsqu'un certain équilibre fait défaut » (p. 94). Plutôt que de s'arrêter sur la dichotomie prostitution choisie versus prostitution subie, l'auteur analyse les intentions, les raisonnements, les justifications mobilisés dans les parcours et par les personnes qui se prostituent ainsi que les « conditions » dans lesquelles les choix sont effectués. On peut, à un moment donné, choisir de se prostituer — et être conscient des conséquences — pour une gamme de motifs plus large que celle habituellement projetée. On peut se prostituer parce qu'on est pauvre et qu'on n'a manifestement pas d'autres solutions. On peut se prostituer parce qu'on a un parcours de vie marqué de traumatismes psychologiques. Mais il y a d'autres raisons. Parfois, se prostituer paraît offrir de meilleures possibilités de gagner sa vie et/ou des perspectives de mobilité sociale pour soi ou pour sa famille¹³. Pratiquer la prostitution peut aussi traduire des envies/besoins d'indépendance (notamment dans des pays d'origine encore fortement traditionnels/patriarcaux), de la curiosité, des comportements d'imitation, une augmentation de la confiance en soi, etc.

Toutefois, ces motifs sont inégalement distribués sur l'échelle des secteurs et des contextes prostitutionnels. Les conditions des choix peuvent varier. « Si on sait que la personne propose

des services sexuels de façon volontaire mais à partir d'une situation de désespoir, alors c'est problématique. [...] On fait toujours des choix sous influence de certaines conditions et contextes. Le principe du libre arbitre est donc insuffisamment nuancé. Il faut examiner la qualité du choix et les circonstances dans lesquelles il a été fait. [...] Il faudrait davantage promouvoir une société dans laquelle les personnes ne devraient pas avoir à faire des choix problématiques. Étant donné que c'est un horizon difficile à atteindre, il faut au moins s'assurer que les conditions de travail des travailleur-se-s du sexe s'améliorent » (p. 230).

Décrire la prostitution plutôt que l'expliquer

Le phénomène prostitutionnel est souvent questionné au regard de grands principes qui permettent à ceux qui les mobilisent de tour à tour douter du caractère désirable de son existence, de l'aborder comme une activité « à part » ou, au contraire, de le romantiser.

Peut-on considérer le travail du sexe comme un travail normal ? Comment peut-on affirmer que la prostitution peut être choisie ? Comment ne pas considérer la prostitution comme une violence intrinsèque ? Ces questions, posées de la sorte, abordent la prostitution soit comme la résultante de situations de vie — marquées par la précarité, des traumatismes psychologiques, des dépendances toxicomaniaques ou affectives... — soit comme la cause de ces situations, soit encore comme l'expression de rapports sociaux de genre inégalitaires. Vandecandelaere oppose à ce type de questionnements une approche qui vise à déployer le « comment ». D'une variable *explicative* (d'une série de symptômes individuels ou collectifs) ou à expliquer (par une série de raisons), la prostitution devient un objet à décrire.

13 | L. Mathieu en parlait déjà au début des années 2002 en mettant en avant le motif de « frustration sociale » mobilisé par les personnes qui se prostituent. Il explique qu'il s'agit souvent de personnes faiblement éduquées ou issues de milieux modestes « qui considèrent que leur source de revenus actuelle (par le travail, des prestations sociales ou autres) ne leur permet pas (ou plus) d'atteindre ou de conserver le niveau de vie souhaité. On constate ainsi que dans certains cas, lorsque les voies de mobilité sociale ascendante légitimes (en premier lieu, l'ascension sociale par l'école) sont réduites ou inexistantes, la prostitution peut être perçue comme l'un des rares moyens disponibles de réaliser un destin autrement inaccessible » (Mathieu, 2002).

La pénibilité du travail/de l'activité en est un élément. Les femmes que l'auteur a rencontrées sont unanimes sur le caractère difficile des débuts de l'activité. Pour celles qui continuent (l'argent gagné peut en être une bonne raison) s'entame un processus d'apprentissage qui peut être plus ou moins facilité par les conditions, encore elles, dans lesquelles elles exercent. La pratique amène au développement de certaines compétences spécifiques : « du feeling pour les transactions commerciales, pouvoir évaluer rapidement le client, penser à l'hygiène et la sécurité et ne jamais oublier que le sexe est un travail. Dans un contexte normal, ça marche généralement et le pouvoir est dans les mains du/de la travailleur·se du sexe. Une fois que le client paie, c'est le/la prostitué·e qui décide des règles du jeu. Cela demande de pouvoir poser des limites. Plus le/la travailleur·se du sexe est en position précaire, plus le risque est grand que le rapport de pouvoir bascule vers le client » (p. 78).

D'autres éléments sont racontés, tel que le temps d'attente et d'ennui ou la peur de ne pas avoir assez de clients (pour couvrir les frais de location des vitrines) ou pour avoir une rentrée d'argent, tout simplement. Certains clichés romantiques sont également démontés. Il n'existe ainsi pas nécessairement de « solidarité » entre les travailleur·se·s : « Il est important de se rendre compte qu'il n'existe pas un phénomène tel que la prostitution. Nous n'avons pas une culture. Il y a des groupes différents qui ne travaillent pas ensemble. Même au sein d'un groupe, il n'y a pas nécessairement de cohésion. D'ailleurs la plupart des prostitué·e·s se voient comme étant en service pour un temps, mais ne se disent pas faire partie du groupe des prostituées¹⁴ » (p. 52-53).

De la difficulté du « parler vrai »¹⁵ quand on se prostitue

Une force de l'ouvrage est de montrer que l'activité prostitutionnelle peut donc se faire objet de narration. Quand une telle entreprise aboutit, elle amène inévitablement à faire preuve de retenue dans les propos que l'on peut avoir « sur » la prostitution. Mais la plupart du temps, cette entreprise échoue. Vandecandelaere illustre bien pourquoi. Lorsqu'on exerce une activité qui continue à être l'objet d'une grande stigmatisation (avec une variété des étiquettes disponibles), les conditions du « parler vrai » sur la façon dont on vit le métier ne sont pas présentes. La gestion du stigmaté est ainsi présente dans tous les récits des personnes qu'il a rencontrées, indépendamment du secteur d'activité. « La prostituée doit constamment prouver qu'elle garde des côtés "normaux". Elle doit montrer qu'elle est une meilleure mère ou plus heureuse en couple que beaucoup d'autres. Si elle n'est pas dans un état constant de nirvana, on en imputera la cause à son choix d'activité¹⁶ » (p. 209).

L'auteur pointe là un élément clé déjà souligné par Chaumont en 2003 : « Comme les collectifs de personnes prostituées veulent et doivent à tout prix se démarquer de l'image de victimes dans laquelle leurs ennemis [abolitionnistes] objectifs les confinent (même si elles ou ils sont bien intentionnés à leur endroit et souhaitent sincèrement leur bien en les « sauvant » de la prostitution), la tentation est grande d'en ajouter et d'exagérer en sens contraire — affirmation d'un consentement sans réserve, occultation ou minimisation

15 | Chaumont J.-M. (2003), « Stratégie de défense et prostitution : un enjeu personnel et politique », *Travailler*, vol. 2, n° 10, p. 159.

16 | Propos de Sonia Verstappen, ancienne travailleuse du sexe, anthropologue et cofondatrice du collectif Union des travailleurs et travailleuses du sexe organisé(e)s pour l'indépendance (Utsopi).

14 | Propos de Zondares, blogueuse néerlandaise travailleuse du sexe.

des souffrances spécifiques inhérentes à ce métier, parfois même adoption d'un discours populiste avec renversement des stigmates (au sens de Grignon et Passeron, 1989). Dans ces discours militants non seulement la personne prostituée n'apparaît plus comme une victime aliénée, mais en arrive au contraire à représenter le type par excellence du sujet authentiquement émancipé » (Chaumont, 2003, p. 159).

« En vraag niet waarom »...Ne demandez pas "pourquoi" ? Demandez plutôt « comment ». Voilà en somme la question à laquelle Hans Vandecandelaere a tenté de donner des éléments de réponse. C'est à une mise en lumière différente de la prostitution que nous invite ces récits. On ne peut généraliser les propos et faire l'économie d'un examen approfondi des vécus des principaux et principales concerné·e·s. Ces vécus doivent en outre se lire à l'aune des cadres juridiques, économiques, sociaux et politiques qui influent sur les conditions d'exercice de la prostitution, des conditions parfois très problématiques du point de vue de la dignité et des droits humains. Ce livre devrait se trouver sur la table de chevet de tous les acteurs impliqués dans la définition de ces cadres. Vivement dès lors sa traduction, au moins en français et en anglais.

Bibliographie

- André S. (2020), *La prostitution dans la cité. Enjeux juridiques et sociaux*, Limal, Anthémis.
- Chaumont J.-M. (2003), « Stratégie de défense et prostitution : un enjeu personnel et politique », *Travailler*, vol.2, n°10, p. 153-162.
- Maes R. (2018), « Les prostitutions. Pour une approche ethnographique du trauma », *Cahiers de psychologie clinique*, 50/1, p. 133-150.
- Mathieu L. (2002), « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 2, vol. 21, p. 55-75.
- Matthieu L. (2015), *Sociologie de la prostitution*, Paris, La Découverte.
- Mormont M. (2019), « Les dessous du débat », *Alterechos*, n° 477, p. 16-18.